

***SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET
DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE
DU 26 JANVIER 2023***

PRESENTS :

Pour le Conseil communal :

Mme PIRMOLIN Vinciane, Conseillère communale-Présidente ;

M. MOTTARD Maurice, Bourgmestre ;

M. CIMINO Geoffrey, M. FALCONE Salvatore, Mme CROMMELYNCK Annie,

Mme BELHOCINE Sandra et M. GIELEN Daniel, Echevins ;

Mme HENDRICKX Viviane, M. PAQUE Didier, M. PATTI Pietro, Mme NAKLICKI Haline,

***M. FARINELLA Luciano, Mme PATTI Bartolomea, Mme MORGANTE Morena, M. GASPARI
Thomas, M. FORNIERI Domenico, M. TERLICHER Laurent, Mme CLABECK Sara, M. CROSSET***

Bertrand, M. BLAVIER Sébastien et M. TRUBIA Giacomo, Conseillers communaux ;

M. NAPORA Stéphane, Directeur général.

Pour le Conseil de l'Action Sociale :

*M. IACOVODONATO Remo, M. KHALED Naouri, M. LHOIST Maxime, Mme KOLIBOS Sofia et
Mme VELAZQUEZ Désirée, Conseillers de l'Action Sociale ;
M. A. MATHIENNE, Directeur général du C.P.A.S.*

Pour les deux Assemblées :

*Mme QUARANTA Angela, Conseillère communale et Présidente du C.P.A.S. ;
M. CASSARO Giuseppe, Conseiller communal et Conseiller de l'Action Sociale.*

EXCUSES :

Pour le Conseil communal :

*M. DONY Manuel, M. HERBILLON Jean-Marie, M. FISSETTE Michel et
Mme CARNEVALI Elodie, Conseillers communaux.*

Pour le Conseil de l'Action Sociale :

*M. ANTONIOLI Costantino, M. BILS Michaël, Mme GRIGNET Cécile et M. NOVELLI Pietro,
Conseillers de l'Action Sociale.*

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

Point unique : Séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale - Présentation du rapport annuel de coopération entre l'Administration communale et le Centre Public d'Action Sociale de Grâce-Hollogne sur l'ensemble des synergies existantes et à développer ainsi que sur les économies d'échelles dans le cadre de l'analyse du budget 2023.

MADAME LA PRESIDENTE OUVRE LA SEANCE A 19H03'.

FONCTION 8 - SOCIAL

POINT UNIQUE. SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE COOPERATION ENTRE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE GRACE-HOLLOGNE SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER AINSI QUE SUR LES ECONOMIES D'ECHELLES DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DU BUDGET 2023. (REF : DG/20230126-2078)

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale,

Vu les articles L1122-11 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu les articles 26 bis, § 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des C.P.A.S. du 08 juillet 1976 ;
Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et, plus particulièrement, son chapitre 4 ;

Vu le rapport annuel de coopération du 27 décembre 2022 entre l'Administration communale et le C.P.A.S. sur l'ensemble des synergies existantes et à développer ainsi que sur les économies d'échelles ;

Vu le procès-verbal de la séance du Comité de concertation Commune - C.P.A.S. du 27 décembre 2022 à la lecture duquel il ressort que ce dernier émet son accord, d'une part, sur le projet de budget du Centre pour l'exercice 2023 et, d'autre part, sur le rapport annuel de coopération ;

Considérant que dans ce contexte, une réunion conjointe du Conseil communal et de l'Action Sociale s'est dès lors tenue ce jour ; que la séance s'est ouverte à 19h03' ;

Entendu le rapport présenté par Mme Angela QUARANTA, Présidente du C.P.A.S., sur le présent dossier ;

Considérant l'intervention de M. P. PATTI portant sur l'existence de synergies relatives à des centres de crise entre les deux entités :

Que Mme. A. QUARANTA précise que des centres communs de crise ont bien été établis et, à titre exemplatif, sur les sujets de l'accueil des réfugiés ukrainiens, de la crise de la Covid-19 et des inondations de juillet 2021 ;

Considérant que plus aucun membre de l'Assemblée ne souhaite prendre la parole ; que la séance est levée à 19h19' ;

La présente délibération est insérée de manière identique dans les registres aux délibérations du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale.

MADAME LA PRESIDENTE LEVE LA SEANCE A 19H19'.

Ainsi délibéré à Grâce-Hollogne, le 26 janvier 2023.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,
